

NIORT, le 14 octobre 2020

Communiqué de presse

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)

Lors de sa réunion du 13 octobre 2020, le CoDERST, qui concourt à l'élaboration à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques, a examiné les dossiers suivants :

- Il est proposé de déclarer d'insalubrité remédiable les trois immeubles suivants :
 - une maison située à Prailles-La Couarde, pour laquelle le propriétaire a un délai de 4 mois pour réaliser les travaux ;
 - deux maisons à Mauzé sur le Mignon appartenant au même propriétaire qui a, dans les deux cas, un délai de 1 mois pour réaliser les travaux relatifs à la sécurisation du poêle et 3 mois pour les autres ;
- L'EARL MARTIVIER a déposé un dossier d'enregistrement concernant l'augmentation de l'effectif d'un élevage de porcs à 956 animaux-équivalents porcs, situé au lieu-dit Marsais à Thénezay ;
- Le GAEC LA PLUME a demandé une autorisation environnementale relative à l'extension d'un élevage avicole par la construction d'un poulailler supplémentaire situé « 1 la Blinière » à Saint-Maurice-Etusson, afin d'atteindre 130 900 emplacements volailles.

Le CoDERST a émis un avis favorable à ces propositions.

A la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral.

Contact : Pôle communication interministérielle de la préfecture
(05.49.08.68.17 ou 68.02)
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr
www.deux-sevres.gouv.fr
<https://twitter.com/prefet79>
<https://www.facebook.com/prefet.deux.sevres/>